

# JE VIENS ÉTUDIER EN FRANCE

\* Attention à la terminologie

## 1 AVANT DE PARTIR

RÉSERVATION DE LOGEMENT

CAUTION LOCATIVE \*  
VISA VISALE (si nécessaire)  
<https://www.visale.fr/>

CVEC

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

DÉLIVRANCE DES VISAS  
PAR LE CONSULAT DE FRANCE

SI VOUS AVEZ OBTENU  
UN VLS-TS

## 2 ARRIVÉE EN FRANCE

LOGEMENT TEMPORAIRE  
OU DÉFINITIF

## 3 PREMIÈRE SEMAINE EN FRANCE

CVEC

(si non acquittée préalablement)  
<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

OUVERTURE D'UN  
COMPTE BANCAIRE

VALIDATION DU VLS-TS  
<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

INSCRIPTION  
ÉTABLISSEMENT

AFFILIATION  
SÉCURITÉ SOCIALE \*  
<https://etudiant-etranger.ameli.fr>

TÉLÉPHONE,  
INTERNET

AFFILIATION  
MUTUELLE

\* Si vous êtes ressortissants de l'UE/EEE/Suisse et que vous avez une carte Européenne d'Assurance Maladie pour la durée de vos études, vous n'êtes pas concerné par cette démarche

V4 - 25 AVRIL 2019